

Réunion organisée le 15 novembre 2008 à l'initiative de la CFEM

Les mathématiciens face aux nouveaux masters pour la formation des enseignants

Soixante-dix enseignants-chercheurs appartenant à plus de quarante universités et institutions différentes se sont réunis le 15 novembre à Paris. Tous les participants se sont étonnés de la mise en place précipitée de la réforme et ils ont demandé un moratoire pour permettre un travail sérieux et concerté sur l'élaboration des maquettes.

Dans ce texte, nous reprenons plusieurs points évoqués lors de la réunion et qui ont fait l'objet d'un accord très large.

1) La formation de professeurs des écoles devra s'inscrire dans des masters pluridisciplinaires avec une mention sur l'enseignement et la formation. Une formation scientifique suffisante devra être proposée à tous les étudiants. Il serait souhaitable que les UFR scientifiques s'investissent dans l'élaboration de ces masters.

Les masters de formation des professeurs de lycée et collège en mathématiques devront être des spécialités, et non de simples parcours, dans des masters de mathématiques.

Les masters dédiés à la formation des enseignants devront naturellement offrir la possibilité de suivre une préparation à l'agrégation, préparation lourde et contraignante qui ne peut pas s'inscrire dans un schéma général conçu pour le CAPES. Des dispositions particulières seront nécessaires.

2) Il est impossible en une seule année de proposer une préparation à un concours, une formation réellement professionnelle au métier d'enseignant et un diplôme universitaire de haut niveau nécessitant un mémoire de qualité.

De fait, la place du concours au cours de la deuxième année empêche la construction de maquettes de master cohérentes. De plus, l'absence d'un programme pour les concours et le flou entretenu sur l'épreuve de connaissance du système éducatif rendent impossibles, à l'heure actuelle, une définition précise des contenus enseignés pendant le master.

3) Pour que les masters d'enseignement préparent réellement les étudiants à leur futur métier, ils devront combiner des enseignements disciplinaires et une formation didactique et professionnelle. La répartition entre ces différents enseignements doit être faite de manière concertée entre les différents intervenants en évitant les querelles stériles de territoire.

La formation disciplinaire des futurs enseignants doit insister sur une prise de recul et une vision transversale des notions étudiées au cours de la scolarité (et notamment au cours des trois années de licence pour les futurs enseignants du secondaire). Pour ces raisons, le découpage de la formation en UE devra être fait en évitant l'émiettement du contenu mathématique des enseignements.

4) La formation devra être soigneusement articulée avec une pratique sur le terrain sous la forme de stages encadrés permettant une réelle réflexion sur la pratique. Ces stages s'intégreront dans les enseignements donnés dans le cadre du master.

Un stage encadré suffisamment long devra être proposé en fin de master et il devra être rémunéré. Toute autre solution sans rémunération serait scandaleuse d'un point de vue éthique et social pour des étudiants déjà fortement pénalisés financièrement par l'allongement de la durée de leurs études. D'autre part, des bourses d'études en nombre suffisant devront être prévues.

5) La formation professionnelle ne saurait se limiter à l'envoi des étudiants dans les classes, elle doit pouvoir s'appuyer sur un large éventail d'intervenants : tuteurs accompagnant les étudiants pendant leurs stages, formateurs disposant d'une double compétence (enseignement et formation) et enseignants-chercheurs travaillant dans les secteurs de recherche en jeu dans la formation des enseignants.

La formation des formateurs d'enseignants est donc cruciale et elle devra faire l'objet de parcours spécifiques dans le cadre de la formation continue.

6) L'entrée dans le métier après le recrutement devra être facilitée par un allègement substantiel de la charge de service au cours des trois premières années d'enseignement ce qui permettra l'intégration des enseignants débutants comme le préconise le *processus de Lisbonne*, lequel insiste sur la formation continue des enseignants.

Cette première rencontre ne marque pas la fin du travail de concertation entrepris mais au contraire elle en pose les bases. En effet, faute de temps, des questions essentielles n'ont pu être abordées lors de cette réunion. Pour certaines de ces questions et pour plus de détails, nous renvoyons notamment au texte de la CFEM sur la mastérisation et aux différents textes élaborés par la SMF, l'APMEP, la SMAI, l'ADIREM et l'ARDM.

Un groupe de travail est créé pour réunir les personnes souhaitant continuer la réflexion sur la mise au point de masters de formation réellement efficaces. Naturellement, ce travail nécessite un temps de réflexion suffisant et renforce l'exigence d'un report significatif de la date d'envoi des maquettes de masters.